



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 22/02/2022 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO - Eric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

COUPE CDM

Match n° 24341903 SOLITAIRES FC / SUISSES DE PARIS 2 du 20/02/22

A la lecture de la FMI : absence du club visiteur (Suisse de Paris)

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 de SUISSES DE PARIS et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

L'équipe de SOLITAIRES FC est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT & COUPE SENIORS FEMININ**Championnat**

Match n° 23486561 PARIS XVII POUCHET / CAMILLIENNE 12ème du 12/03/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 19/03/22

La commission donne son accord.

Coupe

Match n° 24341997 PUC 2 / PARIS FC 3 du 26/02/22.

La commission entérine la programmation de ce match au 02/03/22.

Match n° 24341999 PARIS XI US 2 / PARIS 15 AC du 17/02/22

Courriel de l'US Paris XI du 17/02/22 déclarant son forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de PARIS XI US, l'équipe de PARIS 15 A.C. est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24341996 CA Paris 2 / PARIS CA 3 du 19/02/22

Courriel de CA Paris du 21/02/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 26/02/22.

CHAMPIONNATS ANCIENS

Match n° 24144592 SALESIENNE 2 / PETITS ANGES 2 Anciens D2. A du 06/03/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 17/04/22

La commission donne son accord

JEUNES**U14****Championnat**

Match n° 23930329 CHANTIER UA 2 / ESPERANCE PARIS 19 D4.A du 05/02/22

Lecture de la FMI : équipe visiteuse absente.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 4 de l'Espérance Paris 19 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 23930491 SALESIENNE 4 / NICOLAÏTE CHAILLOT 3 D4. B du 26/02/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 16/04/22

La commission donne son accord.

Match n° 23930468 AS Paris 2 / PUC 4 D4.B du 26/02/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 21/05/22

La commission donne son accord

Match n° 23930497 AS PARIS 2 / SALESIENNE 4 D4.B du 19/02/22

Lecture de la FMI : Uniquement six joueurs de la Salésienne sont munis d'un pass' sanitaire valide.

Faute de joueurs en nombre minimum, la rencontre n'a pas pu avoir lieu.

La commission donne match perdu par pénalité (0 pt) à l'équipe de la Salésienne.

La commission rappelle que la compétition de la DIVISION 3 dans cette catégorie se dispute en deux phases. La première phase se termine le 02/04/22 et la seconde commence le 09/04/22 pour 5 matches aux dates du 09/04 ; 23/04 ; 14/05 ; 28/05 et 04/06/22. Il est évident que tous les matches de la première phase doivent avoir été joués avant le 08/04/22.

Coupe

Match n° 24364051 PARIS CA / ES PARISIENNE du 19/02/22

Courriel de CA Paris du 21/02/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 02/03/22, date butoir sous peine de match perdu. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match n° 24364054 PETTS ANGES / PARIS FC du 19/02/22.

L'équipe du Paris FC dispute des rencontres de championnat R1 les 19 & 26/02/22.

La commission programme au 02/03/22, date butoir sous peine de match perdu.

Comme précédemment précisé (PV du 15/02/22) le club des PETITS ANGES avait jusqu'au 24 février 2022 pour donner le lieu du match sinon il y aurait inversion et le Paris FC doit confirmer la possibilité d'accueillir ce tour de coupe. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

U16

D2 poule A concernant CHANTIERS UA

Dossier transmis par la commission de discipline suite à la décision prise le 08/02/22 de suspension de terrain pour une période de 6 mois à compter du 14/02/22.

La commission demande au club de Chantiers UA de communiquer dans les meilleurs délais les AOT sur un terrain hors des arrondissements du 12^{ème}, 13^{ème} et 20^{ème} concernant les matches suivants sous peine de match perdu par forfait :

- 13/03/22 CHANTIERS UA / COURONNES OFC2
- 03/04/22 CHANTIERS UA / PARIS ALESIA FC
- 24/04/22 CHANTIERS UA / SOLITAIRES FC
- 15/05/22 CHANTIERS UA / PARIS 10 RC
- 05/06/22 CHANTIERS UA / ESPERANCE Paris 19 2

Coupe**Match n°24342311 MACCABI PARIS METROPOLE 2 / ENFANTS DE PASSY 2 amitié du 20/02/22**

Courriel des Enfants de Passy du 17/02/22 déclarant son forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 des Enfants de Passy. L'équipe 2 du Maccabi Paris Métropole est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24342307 PARIS XI US 2 / PUC 3 amitié du 20/02/22

Lecture de la FMI : équipe visiteuse absente.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 3 du P.U.C. et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe 2 de Paris XI US est qualifiée pour le tour suivant.

U18**Championnat****Match n° 23965339 BON CONSEIL 2 / ENFANTS DE PASSY D3.A du 29/05/22**

Accord des deux clubs pour jouer 13/03/22 conforme à l'article 10 du RSG district 75.

La commission donne son accord.

Match n° 23965396 PARIS 13 ATLETICO 3 / JAM D3.B du 13/03/22

Accord des deux clubs pour jouer le 17/04/22

La commission donne son accord.

Coupe**Match n° 24342360 AF PARIS 18 / PARIS 13 ATLETICO du 20/02/22.**

Reprise du dossier - Courriel de Paris 13 Atlético demandant le report du match en semaine ayant le 20 et 27/02/22 un 1/8 de finale Gambardella et un match de championnat.

Courriel du 21/02/22 de l'AF PARIS 18 proposant le jeudi 24 février à 15H. Mais entre le 20 et le 27/02/22 l'équipe de Paris 13 Atlético joue un match en retard de R1 le 23/02/22 ce qui rend impossible ce choix de date.

La commission fixe la rencontre au 03/03/22, date butoir sous peine de match perdu. Les clubs peuvent s'entendre sur le choix du terrain selon les disponibilités offertes. La commission validera le terrain proposé par l'un des deux clubs.

Match n° 24342358 PARS CA / PITRAY OLIER du 20/02/22

Courriel de CA Paris du 21/02/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au samedi 05/03/22 suite aux accords des clubs en lice.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Il est rappelé les dérogations de classement de terrain accordées à la demande des clubs pour la saison 2021/222 :

- PV du 28/09/21 Stade Pitray Olier, terrain n° 1 et 2 pour l'ensemble des catégories
- PV du 12/10/21 stade Déjerine, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 19/10/21 Stade de la Porte de Bagnolet pour les matches JEUNES.
- PV du 19/10/21 Parc des sports de Puteaux, terrain n° 5 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Léo Lagrange, 68 boulevard Poniatowski 75012 Paris pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Jules Ladoumègue, terrain n° 2 pour les matches JEUNES.
- PV du 14/12/21 stade Suzanne Lenglen, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

Enfin,

Il est rappelé que le contrôle du pass sanitaire ou vaccinal est **OBLIGATOIRE** et non facultatif et que toute entrave au processus de contrôle sera sanctionnée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U14 D4.A : Match n°23930315 PARIS FC 3 / CHANTIER UA 2 du 19/02/22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U18 D1 : Match n° 23434028 ES Parisienne / Es 16^{ème} du 13/02/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/21)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)
 ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)
 ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/21)
 ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)
 FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)
 ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)
 PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)
 PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 17/04/22

COUPE 75 SENIORS Amitié

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 CDM

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 17/04/22

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)
 1/4 de finale le 16/04/22 – tirage le 08 mars
 1/2 de finale le 21/05/22

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 17/04/22

COUPE 75 U16

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U16 Amitié

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)
 1/2 de finale le 05/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U14 Amitié)

1/4 de finale le 05/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 16/04/22

COUPE 75 Anciens

1/16 de finale 30/01/22 – tirage effectué le 11/01/22 (voir site)
 1/8 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 17/04/22

1/2 de finale le 22/05/22

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Tour de cadrage le 19/02/22, date butoir le 26/02/22 - tirage effectué le 18/01/22

La commission fixe les rencontres :

Match n° 24346685 SOUM DE VANVES / PITRAY OLIER PARIS au lundi 21/02/22

Match n° 24346784 BRETONS PARIS / BRETONS PARIS 3 au samedi 26/02/22

Match n° 24346685 Soum de Vanves / Pitray Olier du 21/02/22

Courriel de Pitray Olier du 21/02/22 déclarant son forfait le jour même.

La commission entérine le forfait de l'équipe de PITRAY OLIER et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

L'équipe de SOUM de VANVES est qualifiée pour le prochain tour.

1/8 de finale le 05/03/22, date butoir – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 16/04/22, date butoir

1/2 de finale le 21/05/22, date butoir

Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.